

Réponse de l'ACO à la Loi sur la laïcité de l'État de l'Assemblée nationale du Québec

Le 16 juin 2019, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le [projet de loi n° 21](#) – *Loi sur la laïcité de l'État*. L'Association Canadienne d'Orthopédie (ACO) n'appuie pas cette loi. Les membres tout comme la direction de l'ACO favorisent et soutiennent la diversité et l'inclusion. À titre d'association établie à Montréal, au Québec, nous soutenons le meilleur accès qui soit à l'éducation supérieure et estimons que la diversité de nos collectivités vient enrichir nos vies, mais aussi la ville et la province où se trouvent nos bureaux. Même si la *Loi* ne change en rien nos politiques et procédures, nous sommes préoccupés par l'effet restrictif qu'elle pourrait inutilement avoir sur les futures possibilités d'emploi de certains de nos membres. Nous allons continuer de suivre la situation de près et de dénoncer toute mesure législative qui vise à limiter les libertés que les Canadiens et Canadiennes cherchent à protéger.